

RDC/Belgique : généraliser l'enseignement de la colonisation belge au Congo

Bruxelles, 15 juillet (ACP).- La généralisation de l'enseignement sur la colonisation belge au Congo a été au centre d'un entretien que Mme Caroline Désir, ministre de l'Education de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB), a eu, vendredi dans son cabinet à Bruxelles, avec M Christian Ndongala Nkuku, ambassadeur de la République démocratique du Congo en Belgique.



Selon un communiqué de l'ambassade de la RDC remis à l'ACP, cette généralisation de l'enseignement du passé colonial constitue une promesse du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

« La volonté d'enseigner l'histoire de la colonisation de la RDC par la Belgique figure en bonne place dans l'Accord de gouvernement », a expliqué Mme Désir, en réponse aux préoccupations exprimées par son interlocuteur.

La FWB planche sur la question en vue de sa structuration et de son intégration dans les programmes scolaire, précise le texte. Sur cette question, les deux parties ont noté « d'importantes avancées », indique le texte, sans plus de précision.

Renforcer la coopération dans le secteur de l'enseignement

La rencontre a aussi porté sur les moyens d'améliorer et de renforcer la coopération entre la RDC et la FWB en matière d'enseignement, en particulier dans le secteur de l'enseignement primaire et secondaire.

Ce renforcement passe par la promotion des thématiques spécifiques à développer dans le cadre du partenariat entre les différents acteurs des deux pays opérant dans le domaine de l'enseignement.

Les deux responsables ont également évoqué la question relative à l'équivalence des diplômes, qui sera approfondie dans les prochaines semaines au sein d'une commission mixte ad hoc à mettre en place.

Celle-ci aura pour mission de mener une réflexion en profondeur, en vue de permettre aux deux États de proposer un programme commun consensuel, précise le communiqué.

L'ambassadeur de la RDC a insisté sur la mise en place de cette structure en s'appuyant sur le modèle de la commission économique, très active dans le cadre de la coopération entre la RDC et la Belgique. Il entend ainsi encourager la mobilité des enseignants-chercheurs qui, par ce truchement, pourront corriger les faiblesses de l'enseignement fondamental en RDC.

De nombreux élèves congolais dans les écoles belges

Dans la foulée, les deux interlocuteurs ont évoqué le décret d'inscription des élèves étrangers dans les établissements belges. Sur ce point, la ministre Désir prône la transparence et l'équité entre élèves en vue de favoriser la mixité sociale, dès la rentrée 2023.

La Belgique, rappelle le communiqué, attire de plus en plus de jeunes congolais qui y viennent poursuivre leur cursus scolaire.

Cependant, les études effectuées en RDC ne sont pas validées dans l'enseignement belge. D'où la question récurrente de l'équivalence des diplômes. Depuis quelques années, on assiste à des situations où les candidats congolais sont systématiquement recalés d'un an ou deux dans les établissements belges.

L'ambassadeur de la RDC a sollicité la mise en œuvre des critères clairs et objectifs pour décanter cette situation, indique le communiqué.